



POLICE CANTONALE

Neuf cas d'ivresse qualifiée au dernier compteur mensuel

Durant le mois de janvier, la police jurassienne a contrôlé 245 conducteurs pour l'alcoolémie. Cela représente un engagement de 44 heures. Deux conducteurs étaient en état d'ébriété au volant et neuf en état d'ivresse qualifiée, un stade plus grave d'ébriété. «On y est vite. L'ébriété simple, c'est en moyenne deux verres

de vin. Un peu plus et c'est l'ivresse qualifiée, soit 0,4 gramme d'alcool par litre d'air expiré, anciennement 0,8‰ de taux d'alcoolémie», explique Daniel Affolter, porte-parole de la police. Ce dernier relève qu'il n'y a pas de tendance à l'augmentation de l'ébriété au volant.

La police a également contrôlé 48 conducteurs de poids lourds et leurs véhicules, ce qui représente un engagement de 164 heures. Douze infractions ont été constatées. Il s'agit soit de surcharge des véhicules, soit de temps de travail pas respectés ou encore de défauts sur les véhicules.

À noter que dorénavant, la police présentera au début du mois les chiffres de la criminalité recensés sur le territoire jurassien alors qu'au milieu du mois paraîtront les indicateurs de la circulation routière. **GM**

Contrôles radars du mois de janvier 2018

Radars mobiles

Contrôles effectués

10	en localité
1	hors localité
1	sur autoroute

4308 véhicules contrôlés

354	sanctions par amende d'ordre
22	sanctions avec rapport au Ministère public
7	rapports pour infractions graves

Dépassements maximum constatés

105 km/h	entre Les Riedes et Soyhières
102 km/h	entre Bure et Boncourt (zone limitée à 80 km/h)
81 km/h	dans Lajoux

Radars semi-stationnaire

7030 véhicules contrôlés

380	sanctions
dont 5	avec rapport au Ministère public
et une	avec rapport pour infraction grave

